

Permettez-moi d'abord de féliciter l'Institut canadien des affaires internationales et le Groupe canadien d'étude des questions parlementaires d'avoir conjugué leurs efforts pour organiser cette conférence. Vous avez distingué là un domaine qui mérite davantage d'attention de la part des théoriciens et des praticiens.

Vous savez, on voit les choses différemment selon que l'on regarde par le petit ou par le gros bout de la lunette. Mes premiers pas dans le domaine des affaires étrangères remontent à 1955. Jeune député, je faisais alors partie de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, à titre d'observateur parlementaire. L'année suivante, j'ai été membre de la délégation canadienne auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, qui a son siège dans la splendide ville de Genève. Je promettais alors tellement qu'il ne m'a fallu que dix-huit ans pour devenir secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aujourd'hui, dix autres années plus tard, je suis revenu à mes anciennes amours après avoir relevé divers défis; je noterai au passage que les fonctions de critique des affaires extérieures que j'ai assumées brièvement dans l'Opposition ont été pour moi une expérience enrichissante. Certaines tâches ont été plus gratifiantes que d'autres.

Le Parlement, le Gouvernement et le public

En tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures et en raison de mon travail à la Chambre, je ne peux naturellement échapper au débat concernant les relations entre le Gouvernement et le Parlement. Le Parlement et les parlementaires devraient-ils avoir un rôle élargi dans la formulation de la politique étrangère? La responsabilité du Gouvernement devrait-elle faire l'objet d'un contrôle plus étroit? Pour ma part, je crois fermement qu'au Canada nous ne sommes pas dans une situation que les théoriciens qualifient de gagnant-perdant; en d'autres termes, j'estime que nous pouvons confier au Parlement un rôle plus étoffé en matière de relations étrangères sans que cela se fasse nécessairement au détriment du contrôle et de l'ultime responsabilité qu'exerce le Gouvernement dans ce domaine. Le Parlement et les parlementaires devraient coopérer davantage au processus, et le Gouvernement doit oeuvrer en ce sens pour le bénéfice de tous.

En tant que parlementaire, je sais combien est précieux le temps dont disposent les députés et combien nombreuses sont les questions qui accaparent leur attention. Nous sommes tous des hommes et des femmes politiques; et en tant que députés, nous nous faisons la plupart du temps l'écho de ceux qui nous ont élus. Si les questions internationales ne viennent pas en tête de liste des préoccupations du public, nous ne pouvons nous attendre à ce que le Parlement y consacre beaucoup de temps et d'énergie. Comme certains d'entre vous, je pourrais être porté à croire que l'attention accordée par le public aux intérêts en jeu - intérêts économiques, de sécurité et autres - ne correspond pas à la réalité. Nous pouvons évidemment chercher à orienter l'opinion plutôt que de simplement la suivre. Mais il serait naïf de croire que les préoccupations du Parlement pourraient différer beaucoup de celles du public et des médias.